

Fondation Jacques Lambert

La Fondation Jacques Lambert a été créée en 1990 au sein de la Fondation de France, grâce à une généreuse dotation de Mme Lambert, à la mémoire de son mari.

Cette fondation a pour vocation d'aider des jeunes de nationalité française, particulièrement méritants mais ayant des difficultés matérielles, à poursuivre leurs études.

Par l'attribution de bourses, elle contribue au financement de leurs études supérieures. **Ces bourses sont attribuées aux étudiants entrant en première année d'école de commerce et ne sont pas renouvelables.** Elles sont versées directement aux établissements, pour le compte des bénéficiaires, en réduction de leurs frais de scolarité.

Conditions nécessaires à l'obtention d'une bourse d'études :

- Être de nationalité française
- Être admis(e) dans une école supérieure de commerce de France dont le recrutement s'effectue après deux années de classe préparatoire ou à bac + 2
- Justifier d'une situation financière précaire
- Avoir obtenu d'excellents résultats académiques l'année précédente

Un dossier complet doit être déposé au secrétariat général de l'établissement dont dépend le demandeur. Un comité de lecture propre à chaque établissement sélectionnera au maximum 3 dossiers qui devront être transmis à la Fondation de France avant le **28 février** de l'année scolaire considérée.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions requises sera définitivement rejeté.

Un jury final décidera de l'attribution des bourses en avril.

La Fondation se réserve le droit de vérifier, si elle le juge nécessaire, les informations fournies par l'étudiant.

Renseignements :

Julie Baillet - ☎ : 01 44 21 87 72 ✉ julie.baillet@fdf.org